



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3014

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Valorisation des déchets - Collecte des radiographies argentiques - Convention avec l'association Terre d'amitié 2018-2021

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3014**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Valorisation des déchets - Collecte des radiographies argentiques - Convention avec l'association Terre d'amitié 2018-2021**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Terre d'amitié située à Lyon 3° a sollicité la Métropole de Lyon pour poursuivre la récupération des radiographies argentiques dans les déchèteries de la collectivité.

Une 1^{ère} convention, arrivée à échéance, avait été établie avec cette association en 2009. Cette convention laissait à l'association la possibilité de collecter les radiographies argentiques sur toutes les déchèteries du Grand Lyon en vue de leur valorisation et de leur recyclage.

En 2017, Terre d'amitié a pu récupérer environ 4 991 kg de radiographies dont 1 705 kg de films radiographiques dry et 3 286 kg de films argentiques. Les radiographies sont reprises par la société Rhône-Alpes argent qui récupère les sels d'argent. Le revenu généré par cette activité est utilisé pour financer les œuvres caritatives de l'association, notamment pour l'action sanitaire dans les pays en voie de développement. Pour la Métropole, cette prise en charge permet de générer une économie au vu des bilans de collectes de ces déchets et des coûts pratiqués par les prestataires de la métropole. Le coût ainsi évité est estimé à environ 2 000 € sur la durée de la convention.

Il est proposé que la Métropole réponde favorablement à cette sollicitation.

La convention d'une durée de 3 ans annexée à la présente délibération réitère l'acceptation de la collecte des radiographies dans les déchèteries métropolitaines par des bénévoles mandatés par l'association.

Cette convention ne donne droit à aucune contrepartie financière. Elle fixe les règles auxquelles l'association doit se conformer afin de garantir la continuité de services sur les déchèteries et l'intervention des exploitants de déchèteries contractuellement liés à la Métropole. La convention prévoit à tout moment la possibilité de mettre fin à cette intervention pour tout motif d'intérêt général ou en cas de manquement aux règles convenues (manquement aux règles de sécurité, etc.).

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs fixés par la Métropole en matière de gestion des déchets en favorisant le réemploi et la réutilisation des objets avant leur élimination ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - la cession au bénéfice de l'association Terre d'amitié de radiographies argentiques collectées sur les déchèteries de la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Terre d'amitié, fixant les conditions et modalités de participation.

2°- Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.